

**ARRETE N° 15/2020**

Le Maire de HENNEZEL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213.2.

Vu le Code de la route.

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal.

Vu la demande de l'entreprise GC FIBRE dans le cadre de la réalisation de travaux de pose de poteau et raccordement rue des sabotiers.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier situé rue des Sabotiers à HENNEZEL.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 14 octobre 2020 et pour la durée des travaux, des emprises sur chaussée seront réalisées sur la rue des sabotiers à Hennezel.

**Article 2 :** Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux excepté pour les véhicules de chantier.

**Article 3 :** La signalisation réglementant le chantier et la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise GC FIBRE d'EPINAL.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Darney, Mr le chef des Services Incendie et Secours de Darney.

A Hennezel, le 13 octobre 2020.

Le Maire,  
Jean-Luc BISCHOFF

Acte rendu exécutoire après  
publication le 13 octobre 2020

